

**Réponse de la Municipalité****à l'interpellation de M. Nicola Di Giulio  
déposée le 31 octobre 2017****« Lausanne et sa dette abyssale »****Rappel de l'interpellation**

*« La Municipalité a annoncé le budget de la Ville de Lausanne avec, malheureusement, une dette qui s'accroît de 29.7 millions de francs pour 2018, ce qui propulse à plus de 2.6 milliards de francs la dette que la Ville de Lausanne doit à ses créanciers, faisant du chef-lieu du canton de Vaud l'un des pires élèves en la matière.*

*Cependant, la Municipalité continue de dépenser plus qu'elle ne gagne. Même si des investissements doivent être effectués pour permettre de répondre aux besoins de sa population et aux développements inhérents de la ville, il va bien falloir réduire la dette pour détendre la pression fiscale déjà bien élevée, notamment pour la classe moyenne.*

*En effet, la Ville prévoit un dépassement de 99 millions dans son budget 2018 pour financer les principaux chantiers à venir, comme le stade de football de la Tuilière ou encore l'écoquartier des Plaines-du-Loup, à titre d'exemples. De plus, l'équilibre financier, que la Municipalité se félicite de probablement atteindre, ne signifie pas que nous remboursions la dette mais uniquement les intérêts de cette dette qui s'élèvera à environ 55 millions pour 2018 selon les prévisions de la Municipalité.*

*D'autre part, il semble évident que la Municipalité va devoir augmenter ses recettes pour ne pas rendre les comptes de la Ville totalement incontrôlables. Etant donné que la pression fiscale est déjà particulièrement élevée à Lausanne, notamment pour la classe moyenne, une augmentation des impôts ne peut être prise en considération par la Municipalité qui se décrédibiliserait aux yeux de ses administrés. En effet, les contribuables lausannois se retrouvent déjà dans une situation à être plus taxés que d'autres villes suisses comparables à Lausanne.*

*Bien que le plan structurel d'amélioration financière (PSAF II) présente une économie supposée de 13 millions, il serait indispensable que la Municipalité se dote d'une stratégie sur le long terme pour enfin assainir durablement ses comptes.*

*Néanmoins, il serait ingénu de penser que de rendre les places de parcs payantes entre 12h30 et 13h30 en ville ou de faire payer aux Lausannois le parking du Chalet-à-Gobet ou encore celui de Bellerive le dimanche et les jours fériés représenterait une source de financement crédible au vu de la dette de la Ville de Lausanne ».*

**Préambule**

Le budget 2018, présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil communal le 5 décembre 2017, prévoit un excédent de charges de CHF 29.7 millions. Il est en diminution de CHF 9.4 millions par rapport au budget 2017. Par ailleurs, les indicateurs principaux montrent une tendance à la stabilisation et à la maîtrise des dépenses en tablant notamment sur une évolution des charges de 0.6% par rapport au budget 2017.

La part de l'autofinancement du compte de fonctionnement augmente de CHF 11.2 millions pour atteindre CHF 84.4 millions en 2018. Compte tenu du montant des investissements prévus pour l'année 2018, à savoir CHF 183.3 millions, il résultera une insuffisance d'autofinancement de CHF 98.8 millions qui devra, le cas échéant être financé par accroissement de la dette bancaire. Il ne s'agit pour l'instant que d'une estimation qui devra être confirmée dans le cadre du bouclage des comptes 2018. Par ailleurs, les dépenses d'investissement étaient relativement plus basses ces

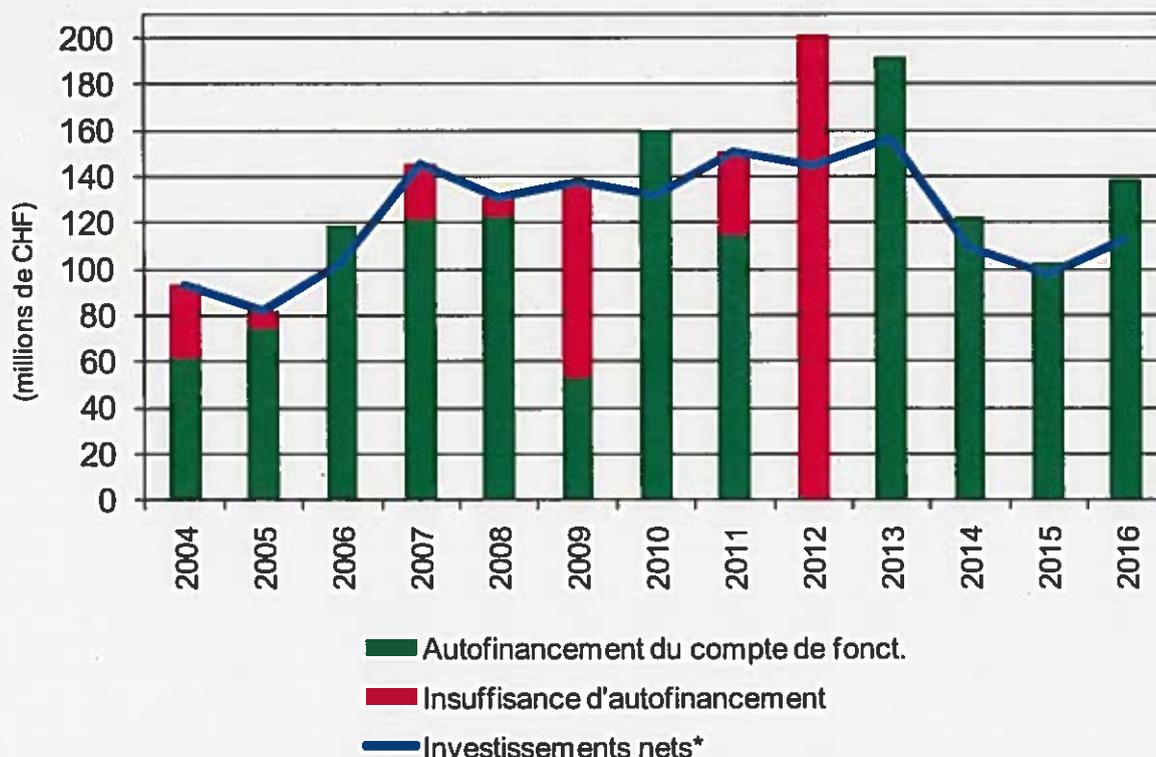
dernières années (CHF 97.5 millions en 2015 et CHF 113.1 millions en 2016) tel qu'illustré dans le graphique suivant.

S'agissant de la gestion financière il y a lieu de rappeler que, depuis l'année 2012, différentes mesures ont été mises en œuvre par la Municipalité afin d'améliorer la situation financière de la Ville. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du plan structurel d'amélioration financière (PSAF I) de CHF 40 millions et du redimensionnement des dépenses d'investissement annuelles afin que ces dernières soient en meilleure adéquation avec ses possibilités de financement. En outre, les outils suivants ont été introduits :

- adaptation des procédures budgétaires dans le sens d'une gestion par enveloppe et permettant de financer les projets prioritaires de la Municipalité ;
- chiffrage et suivi standardisé des impacts financiers attendus dans le cadre de tous les projets à caractère financier (préavis, notes municipales) ;
- introduction de critères de compensation systématique au niveau des crédits supplémentaires octroyés en cours d'exercice ;
- renforcement du suivi du budget de fonctionnement et d'investissement en cours d'exercice.

L'impact des différentes mesures a permis de contenir l'évolution des charges pendant une période de forte stagnation des revenus, tout en allouant des montants importants pour le développement des thématiques prioritaires de la Municipalité.

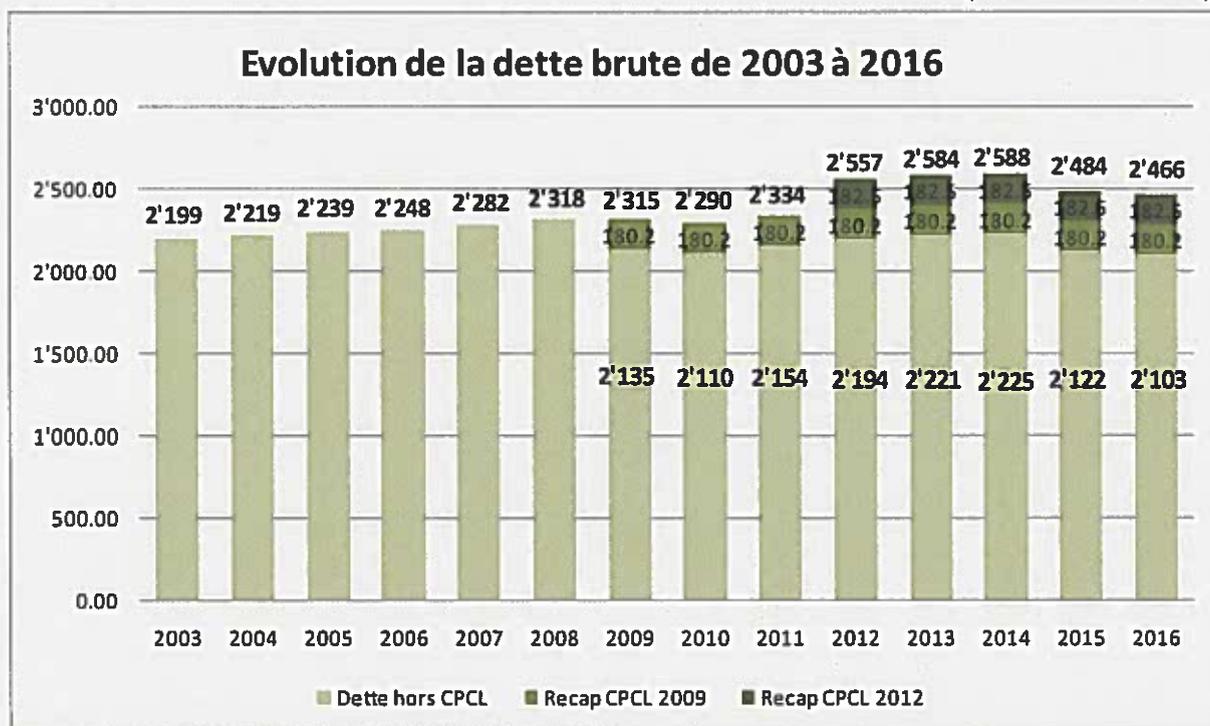
Les efforts réalisés par l'ensemble de l'administration se vérifient dans le graphique ci-dessous qui présente l'évolution de la marge d'autofinancement. Celle-ci représente le solde final, une fois toutes les charges de fonctionnement honorées (hors amortissement, attributions/prélèvement liés aux fonds et imputations internes) et permet de financer tout ou partie des investissements réalisés par la collectivité durant l'exercice. En cas d'autofinancement insuffisant pour couvrir la totalité des investissements, le recours à l'endettement est nécessaire. Dans le cas contraire, il est possible de constituer des réserves de trésorerie permettant de rembourser les emprunts ou effectuer des placements.



Les années 2009 et 2012 sont marquées par les efforts liés à la recapitalisation de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) représentant respectivement CHF 180.2 millions et

CHF 182.5 millions d'augmentation de la dette. Dès l'année 2013, l'autofinancement du compte de fonctionnement a toujours été positif et a permis de financer l'entier des investissements de l'exercice. Cet état de fait est également illustré par l'évolution de la dette brute de la Ville :

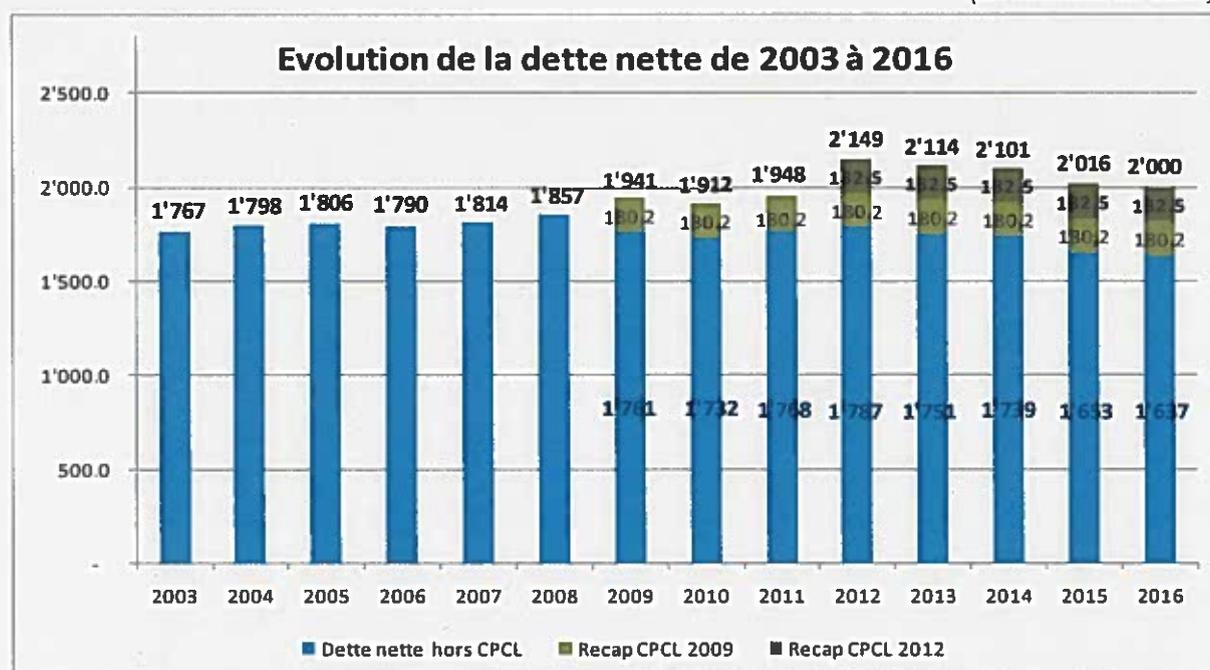
(en millions de CHF)



Une fois les effets liés à la recapitalisation de la Caisse de pensions, en 2009 et en 2012, mis en évidence, l'on constate aisément que les efforts et les outils mis en œuvre dans le cadre de la législature 2011-2016 ont porté leurs fruits. Hors effets liés à la CPCL, la dette brute a été marquée par une stabilité en début de législature pour ensuite se réduire en 2015 et 2016.

Cette tendance est également visible en ce qui concerne la dette nette tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous :

(en millions de CHF)



Hors les éléments exceptionnels liés à la recapitalisation de la CPCL en 2009 et 2012, la dette nette est en constante diminution depuis le début de la législature précédente. Ce résultat illustre les effets de l'introduction des instruments souhaités par la Municipalité visant à la maîtrise de son budget de fonctionnement et de ses investissements.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### ***Question 1 : Quelle stratégie sur le long terme la ville prévoit-elle de mettre en place pour assainir ses comptes ?***

Tel qu'indiqué en préambule, la Municipalité a introduit depuis 2012 plusieurs outils lui permettant de maîtriser ses charges de fonctionnement et de planifier finement ses investissements. Les effets de ces mesures sont clairement illustrés dans les graphiques ci-dessus et ont permis à la Ville de présenter des comptes 2011-2016 équilibrés tout en réduisant la dette bancaire (hors effet CPCL). Par ailleurs, la Municipalité dispose également d'une planification financière lui permettant d'anticiper différents effets en lien avec des projets particuliers impactant son résultat ainsi que sa trésorerie (réforme fiscale, stade de la Tuilière, nouveau complexe sportif de Malley, thématiques prioritaires, etc.).

C'est ainsi, en connaissance de cause, que la Municipalité a décidé de mettre en œuvre un nouveau plan d'améliorations financières (PSAF II), à concurrence de CHF 35 millions, déployé progressivement durant la législature. Cet objectif s'inscrit dans la continuité des travaux entrepris avec succès lors de la précédente législature permettant de poursuivre l'amélioration des finances communales tout en garantissant des prestations de qualité à la population lausannoise.

#### ***Question 2 : Est-ce que la Municipalité prévoit d'augmenter les impôts de ses contribuables ?***

Les finances de la Ville évoluent dans un environnement économique et social très délicat. La marge de manœuvre est limitée compte tenu des nombreux défis auxquels la Ville devra faire face prochainement (RIE III cantonale, Projet fiscal 17, Axes forts, investissements dans le domaine du sport). Le contexte financier actuel ainsi que la prise en considération des risques et enjeux futurs nécessitent de poursuivre les travaux entrepris depuis ce début de législature notamment avec le déploiement du PSAF II.

Dans le cadre de son programme de législature, la Municipalité a pour objectif de maintenir le taux d'imposition inchangé durant toute la législature, hormis circonstances extraordinaires.

Par ailleurs, le taux élevé d'imposition à Lausanne réside dans le fait qu'en tant que ville-centre, Lausanne supporte des charges significatives profitant à des usagers externes et pour lesquelles elle ne n'est pas ou peu indemnisée, les communes concernées ne participant pas ou que partiellement au financement des prestations consommées par ses résidents (par exemple, offre culturelle, loisirs, transports publics, sécurité).

La récente analyse, menée selon la méthodologie développée par ECOPLAN appliquée de manière uniforme à l'ensemble des neuf villes ayant participé aux travaux, identifie un montant de charges de centre nettes lausannoises non couvertes de CHF 65 millions, soit environ 10 points d'impôts. Rapporté à la population lausannoise, chaque habitant de la Ville paie en moyenne CHF 481.- pour des prestations consommées par des non-résidents.

#### ***Question 3 : Est-ce que la Municipalité prévoit des recettes supplémentaires à court et moyen terme ? si oui, lesquelles ?***

Une croissance des revenus est également nécessaire afin de couvrir la dynamique des charges. La Municipalité en est consciente, raison pour laquelle les démarches d'optimisation mises en œuvre présentent des mesures visant à augmenter les revenus pérennes de la Ville.

La mise en œuvre du PSAF II a permis d'inscrire au budget 2018 pour près de CHF 9 millions de recettes supplémentaires en lien avec l'adaptation de revenus ou des financements complémentaires. Les analyses sont en cours afin d'obtenir une meilleure couverture des coûts pour les années 2019 et 2020.

Par ailleurs, dans le cadre du projet Métamorphose, le développement de l'écoquartier des Plaines-du-Loup permettra de valoriser les terrains mis à disposition des promoteurs par le biais de droits distincts et permanents de superficie qui engendreront des revenus supplémentaires sous forme de rentes uniques ou annuelles. Une fois les nouveaux habitants installés, il sera également possible de compter avec des nouvelles recettes fiscales liées aux personnes physiques mais également en relation avec les entreprises. Pour rappel, le préavis N° 2013/27 « Projet Métamorphose – Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet et l'évaluation financière » dresse un bilan global du projet Métamorphose et met en évidence les recettes à attendre de la mise en œuvre de ce programme qu'il s'agisse de recettes foncières ou fiscales. En résultent des augmentations de l'ordre d'une trentaine de millions de francs.

**Question 4 : Peut-on connaître la liste complète des créanciers de la ville de Lausanne avec les taux d'intérêt pour chacun d'entre eux, ainsi que la durée des prêts ?**

Compte tenu de la demande formulée (taux d'intérêt, durée des prêts) dans cette question, il semble que Monsieur l'interpellateur fasse référence à la structure des dettes contractées par la Ville de Lausanne. Cette information est présentée dans le détail au sein de l'annexe au préavis N° 2017/16 « Commune de Lausanne – Comptes de l'exercice 2016 » et jointe en annexe à la présente.

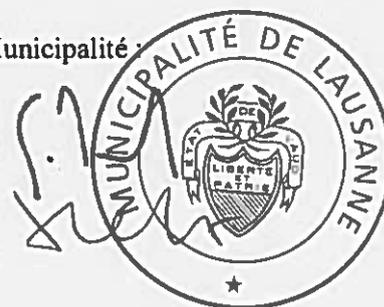
La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 14 décembre 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter



Annexe : annexe au bilan – préavis N° 2017/16 du 27 avril 2017 (détail emprunts)